

L'ECHO DE LA VIGIE



Bulletin d'information de La Vigie Citoyenne Grand Mottoise

Numéro 2 AVRIL 2023



« L'association La Vigie Citoyenne Grand Mottoise n'a pour seul objectif que de défendre l'œuvre de Jean Balladur, l'identité urbaine, architecturale et environnementale de la ville de LA GRANDE MOTTE »
Elle ne peut que s'opposer au Projet Ville-Port dans sa forme actuelle et informer la population de la réalité

Et si on arrêta?

Lors de la cérémonie des vœux, le Maire de La Grande Motte Mr Rossignol, a évoqué un ralentissement des travaux sur la partie Port, comprise dans le projet Ville-Port, en raison de la situation économique et financière du pays.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision qui ne sonne pas, toutefois, le glas de ce projet couteux, inutile, dangereux et destructeur.

Aujourd'hui de nombreuses communes sont, de plus en plus, contraintes d'abandonner des projets onéreux, inutiles et parfois désastreux pour la nature et l'environnement, servant seulement à satisfaire la mégalomanie de quelques élus.

Malheureusement la situation économique plaide en notre faveur, après le projet du port de Sète d'autres projets sont abandonnés ou revus considérablement à la baisse dans diverses régions de France.

Sous la poussée inflationniste certains édiles, courageusement, abandonnent des projets démesurés auxquels ils ont contribué, qu'un temps ils ont soutenus et défendus « bec et ongles » les considérant nécessaires voire indispensables. Ils sont soudainement conscients que les dérapages budgétaires n'étaient plus admissibles pour les concitoyens et qu'ils ne répondaient en aucune manière aux enjeux du développement durable. L'obstination qui prévalait, a laissé place à la lucidité.

Souhaitons que ces sages décisions puissent influencer le Maire de La Grande Motte pour le projet Ville-Port et que la pause qu'il a annoncée lors de ses vœux devienne un abandon qui permettra de se consacrer à l'entretien et la valorisation de l'œuvre de Jean Balladur. **L'heure n'est plus à marquer les esprits par des projets grandioses dont les coûts, le sont tout autant et dont l'intérêt public, plus que discutable, a un impact écologique dramatique.**

Un pause n'est pas un arrêt. Le Projet Ville-Port continue. Certains voudraient faire croire qu'il est abandonné pour nous faire taire. Ils peuvent toujours espérer. La Vigie Citoyenne reste mobilisée

N'hésitez pas à nous écrire pour obtenir des informations supplémentaires par mail: vigiecitoyenne@orange.fr

Visitez notre site web : www.vigiegrandemotte.com

On a des questions, pas les réponses.

Le Maire a organisé « les Jeudis du Maire » permettant « des échanges » sur les projets municipaux. Le président de La Vigie Citoyenne, lors du 1^{er} jeudi à posé 3 questions:

- 1) Quel est le montant actuel du projet puisque des rumeurs font état de 200 millions d'euros
 - 2) Quelles sont les sommes déjà investies dans le Projet.
 - 3) Quelle sera la durée de la pause.
- Le maire a déclaré que les sommes déjà investies étaient de 2 millions d'euros, que le coût révisé du projet était de 140 millions. Il n'a pas répondu sur la durée de la pause.

Nous allons vérifier ces chiffres, mais, devant l'opacité, c'est très difficile. **Ce qui est sûr, c'est que le projet continue. On entend dans la ville que le projet est arrêté. C'EST FAUX**



Des raisons de s'opposer à ce projet

- La suppression de 3.5 ha de plage
- Le risque encouru pour la population, par l'implantation sur l'esplanade Baumel de produits toxiques, en cas de déferlements de vagues dont l'ampleur dépasserait les prévisions actuelles
- La construction d'au moins 12 tours à côté de la Grande Pyramide
- Un coût exorbitant pour la collectivité, évalué pour l'instant à 140 millions d'euros

NON au projet ville/port

La Vigie citoyenne grand mottoise

Rêve de sable?

POURQUOI UN RECHARGEMENT DE PLAGE AU PETIT TRAVERS ?

Le dernier épi situé au Petit Travers qui termine l'ensemble des protections (5 brise-lames et 14 épis) installées le long du littoral de Carnon amplifie le recul de la ligne de rivage à l'Est de cet ouvrage sur quelques dizaines de mètres (effet classique des épis sur le trait de côte en aval du transit résultant). Compte tenu de la largeur de plage restante, lors des fortes tempêtes, la plage et l'arrière-plage sont totalement submergées. Au regard des enjeux au niveau du Petit Travers (habitations implantées en haut de plage, carrefour de sortie de Carnon, parking), la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or a demandé l'autorisation de prolonger sur deux cents mètres la protection du rivage au moyen de trois épis supplémentaires de longueur régressive. L'épi le plus à l'Est étant relativement court, côté Grande Motte, entraînera un recul limité de la ligne de rivage au niveau du massif dunaire du Petit Travers.



Vue de la plage du Petit Travers en direction de La Grande Motte et de l'encoche d'érosion à l'Est du dernier épi (source : rapport commissaire enquêteur, oct 2022)



Plan sommaire du projet d'épis (source : rapport commissaire enquêteur, oct 2022)

Ces épis, seuls, ne permettront pas une reconstitution de largeur de plage suffisante pour protéger le haut de plage de l'attaque des houles de tempête car les apports de sable sont bloqués par les épis existants. Il est donc nécessaire d'associer aux trois épis, une opération massive de rechargement de sable dans les casiers délimités par ces ouvrages. Le volume à mettre en place a été estimé, compte tenu de la dimension des sables d'apports, à 40 000m³ pour obtenir à terme une plage d'une vingtaine de mètres de largeur devant les aménagements à protéger. Toutefois, au fil du temps, des pertes de sable auront lieu ce qui nécessitera à nouveau un rechargement de sable (comme en 2008 pour les plages du golfe d'Aigues Mortes) pour les compenser et garder ainsi à la plage sa largeur. Mais à ce jour, il n'est pas possible de dire dans combien d'années ce rechargement sera nécessaire (3 ans, 5 ans, 10 ans ?) car les pertes sont dépendantes de l'intensité et de la fréquence des tempêtes futures.

Par ailleurs dans les années à venir, il faudra tenir compte des effets du changement climatique sur la fréquence et l'intensité des tempêtes et sur l'élévation du niveau de la mer qui vont se surimposer aux processus hydrodynamiques actuels. D'après le GIEC (IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate ; 2019), l'élévation mondiale serait en moyenne de 0,32m en 2050 pour le scénario le plus pessimiste (scénario aujourd'hui le plus probable) et de 0,84m en 2100. Pour de telles valeurs d'élévation du niveau des eaux, à plus ou moins long terme, les aménagements d'arrière-plage seront submergés en période de forte tempête malgré les opérations de protection réalisées car mécaniquement l'élévation du niveau marin se traduira par un recul de la ligne de rivage : pour fixer les idées sur une plage de pente 2%, une élévation de 20 cm du niveau marin va se traduire par un recul de 10m du trait de côte. D. CATALIOTTI

Fin de partie *Voir l'intégralité de notre article sur notre site.*

A l'heure où le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité amorcent des crises sans précédent, la ville de la Grande Motte persiste dans un projet obsolète qui rappelle ceux qui avaient cours dans les années 1970. Non seulement l'extension prévue du port implique la disparition d'une plage et de petits fonds marins indispensables à la conservation de la biodiversité marine, mais elle s'accompagne aussi de l'installation d'une zone industrialo-portuaire soumise aux risques de submersion et potentiellement polluante du fait de ses activités (voir « Paroles d'experts »).

Des projets similaires, qui ne peuvent être considérés comme d'intérêt public majeur, sont peu à peu abandonnés par leurs promoteurs, sous la pression des associations et des pouvoirs publics défendant la transition écologique et énergétique et un aménagement équilibré des territoires. Quatre exemples récents : Port de Brétignoles sur Mer, Terrain de Golf à Montagnac, domaine Center Parcs à Roybon (Isère), près de Toulouse, le projet de centre-commercial XXL Val Tolosa

Paroles d'experts

Dans l'Écho de la Vigie n°1, nous avons présenté les impacts potentiels du projet sur la dynamique sédimentaire, les risques naturels et la qualité de l'eau. Examinons dans ce deuxième article, quels sont les impacts potentiels sur la biodiversité marine, les sites et paysages, les activités socio-économiques et de loisirs et sur les activités industrialo-portuaires.

Biodiversité marine

L'herbier de posidonie ne semble pas menacé directement par l'emprise du projet, mais il peut l'être indirectement lors de des opérations maritimes du chantier (les impacts du chantier seront détaillés dans l'Écho de la Vigie n°3).

L'impact sur les habitats sableux de petits fonds sera significatif, une surface de l'ordre de 1 ha étant supprimée par l'emprise du terre-plein, alors que ces fonds sableux participent au fonctionnement écologique de ce secteur (alimentation, nursery pour les juvéniles de poissons côtiers), en mer comme en milieu lagunaire (proximité de l'étang du Ponant et de l'étang de l'Or).

Enfin, la nouvelle digue va offrir de nouveaux habitats rocheux artificiels plutôt favorables à la faune marine et notamment aux juvéniles. Toutefois le projet devra prévoir les éventuels dispositifs artificiels de concentrations des juvéniles pour amplifier l'effet « récifs ».

Sites et Paysages

Considérée à la fois comme le seul exemple de ville balnéaire du 20^{ème} siècle et comme une ville nouvelle, La Grande Motte, œuvre du visionnaire Jean Balladur, représente un témoignage remarquable de la production architecturale du siècle dernier sur les plans technique, urbanistique et paysager.

« L'intégration » du projet ville-port dans le paysage urbain de La Grande Motte représente un défi majeur, pour ne pas dire impossible, pour respecter l'essence même du projet originel reposant, au-delà d'édifices emblématiques, sur l'harmonie entre trame végétale et lignes architecturales.

Nous attendons que le maître d'ouvrage présente une argumentation étayée des choix urbanistiques et paysagers : composition, volumétrie, implantation des nouveaux édifices

(logements) et équipements publics, articulation avec les deux quartiers historiques (Couchant et Ponant). À ce titre, nous demandons qu'une maquette numérique soit conçue pour permettre au public de se faire une idée pratique de l'insertion du nouveau quartier.

Les premiers visuels produits à titre indicatif dans le cadre de l'information du public sont partiels. Le public doit pouvoir visualiser les nouveaux aménagements depuis les points de vue et les itinéraires piétonniers les plus fréquentés, y compris en considérant le point de vue du plaisancier à l'approche du port. Nous attendons que des outils high-tech, de type réalité augmentée, soient mis à disposition du public pour une appréciation objective du ressenti des habitants et touristes aux changements subis par le paysage grand-mottois.

Activités socio-économiques et de loisirs

Lieu de loisirs pour certains, détente pour d'autres, les plages de La Grande Motte sont un véritable lieu de rencontre de toutes les générations et toutes les catégories sociales.

L'amputation d'une surface de 3,5 ha est mal vécue par les Grand Mottois et les autres usagers (baignade, ensemble des sports nautiques et de glisse, activités du centre nautique qui organise des régates, école de voile)Le projet devra détailler les différentes mesures pour rétablir l'exercice de ces activités dans des conditions de confort et de sécurité identiques, voire supérieures à la situation existante. Le projet entraînera des atteintes directes et indirectes à l'exercice de la pêche professionnelle : perte de zones de pêche, atteinte au recrutement des espèces et conséquences sur la ressource, perte d'exploitation.

Activités industrialo-portuaires

La délocalisation des activités industrialo-portuaires (constructions navales) sur un terre-plein gagné sur la mer, constitue une prise de risques inacceptable eu égard aux incidences potentielles. Celles-ci peuvent être chroniques (rejets de produits chimiques, pollution de l'air par des composés organiques volatiles, bruit), mais aussi accidentelles (risque de submersion marine pouvant entraîner des pollutions chimiques, risques d'incendie (pollution par les mousses anti-incendie contenant des PFAS - polluants éternels -, et par les eaux d'extinction drainant des hydrocarbures, des solvants.

Un adhérent nous interpelle Malgré la submersion certaine du littoral la mairie veut donner de l'élan aux investissements; elle nous fait avancer vers le gouffre des déficits !

En décembre 2017, le magazine de La Grande Motte annonçait « une nouvelle ère budgétaire ». Pour le printemps 2023, dans le cadre de l'élan aux investissements, 8 millions d'euros HT sont engagés pour les travaux autour du port actuel et 5 millions d'euros pour le parking d'entrée de ville. Les estimations des coûts du projet ville-port continuent de croître régulièrement ; plus de 120 millions d'euros seraient à dépenser. Or la totalité du budget régional pour le développement de l'offre touristique n'est que de 111 M€. Le temps de l'abondance financière est clos. Au niveau de l'État comme de la région, les

promesses de subventions n'engagent que ceux qui veulent y croire.

La présidente de la région a stoppé l'extension du port de Sète. Elle n'accorde que 195 000 € pour mieux protéger le littoral au niveau du Petit Travers. Le maire a reconnu, dans le Midi Libre du 18 février, que le projet ville-port était UN PEU EN PAUSE. Il sait bien que la région et l'État ne pourront accroître indéfiniment le montant de leurs participations. Tout en se ralliant, au sein du conseil régional, à un petit groupe politique nouveau, « Nous Occitanie » qui dénonce la politique politicienne et prétend défendre l'intérêt général, M. Rossignol se dit horrifié par l'avis négatif rendu lucidement par le conseil national de la protection de la nature. Plutôt que de vouloir une colline de logements cassant le skyline voulu par Jean Balladur, pour-

quoi la municipalité ne s'attaque-t-elle pas à la rénovation du parc immobilier de la ville ? Face au dérèglement climatique, il y a là un objectif concret à atteindre d'urgence.

Vouloir la croissance bleue ne saurait se faire en oubliant que les aménagements des années 60-70 ont fragilisé l'environnement et que le niveau des eaux monte inexorablement laissant prévoir des submersions marines tragiques. Au niveau régional, on soutient une soi-disant gestion intégrée du trait de côte reposant sur 6 stratégies adaptatives. On ne s'y veut « pas forcément dans le recul ». Or tous les experts s'accordent sur la nécessité de recomposer socio-économiquement les bandes côtières dans leur profondeur. Il est temps de se projeter dans un autre avenir respectueux de la nature.

On a lu dans l'Infolettre

Plus que jamais rivés sur l'écran de notre feuilleton *Un si grand Projet* (Ville-Port), nous avons visionné attentivement le **Bulletin Municipal de La Grande Motte "Ma Ligne de Ville" n° 82**, qui est, intrigues et courses poursuites en moins, l'album photo de monsieur le Maire.

Côté Finances, un plan général d'investissement massif de 13 millions d'euros est annoncé pour 2023, afin de « poursuivre le développement de la commune, d'accentuer les travaux générateurs d'économies et de favoriser l'entretien du patrimoine ».

Mais de Projet Ville-Port il n'est point question sauf en « **Tribunes libres** » de la page 24 consacrée au Conseil municipal dans laquelle le Groupe Serge Durand souligne que « le bétonnage du port avec amputation de la plage a du "plomb dans l'aile" après l'avis négatif du conseil national de la protection de la nature ». Il y est aussi mentionné que « le Maire a reconnu implicitement que son projet néfaste est fortement ralenti en raison de la situation financière préoccupante. En outre les 34 millions d'aides de l'état et de la région espérées ne sont pas acquises. De plus la vigie citoyenne a intenté un recours auprès du tribunal administratif ».

Dont acte.

Dans l'**Infolettre** du 10 mars 2023, sur Internet il faut cliquer sur « l'intégralité du message » pour accéder à la version non tronquée et afficher les pages relatives au Projet Ville-Port.

Alors quoi de neuf ? Rien. Il est toujours mentionné que le Projet s'articule en 4 phases : 1 Réaménagement des Quais, 2 Extension du port, 3 Création d'une Halle Nautique, 4 (et non 2) Création de la Colline.

Des travaux importants de voirie sont en cours, tout le monde s'en est rendu compte depuis 2022, avec en particulier le réaménagement des quais Pompidou et Tabarly. Ils sont présentés comme « préfigurant l'acte 1 du Projet Ville-Port ». Ils n'en font donc pas partie. **Le coût total du projet Ville-Port apparaît fixé à 121 millions d'euros HT** alors que le montant approuvé initialement en 2018 par le Conseil municipal était, rappelons-le, de 65 millions.

Il faut en fait remonter à l'**Infolettre** du 25 février 2022, soit plus d'un an, pour voir le Projet Ville-Port mis en exergue et en titre : *Pilotage et gestion du Projet Ville Port, un exemple pour les autres communes !* Sans plus de précision. On aimerait bien connaître la valeur d'exemplarité d'un projet obsolète, écocide et dangereux.

Il n'y a pas d'acte 2 de la mission Racine Retrouver l'intégralité de cet article sur notre site

La Mission interministérielle d'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon, connue plus communément sous le nom de mission Racine (*du nom de son dirigeant Pierre Racine*), est une structure administrative française créée par décret du 18 juin 1963 pour conduire de grands travaux d'infrastructure en vue de développer le littoral de la Méditerranée dans les départements du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Cette mission était rattachée à La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Elle a fonctionné de 1963 à fin 1982. (*Nous venons de célébrer le 40^{ème} anniversaire de sa disparition*). Elle est à l'origine de la très importante création du P.U.I.R. (*Plan d'Urbanisme d'Intérêt Régional*) dont la première version déjà très élaborée a été établie en 1964. Le P.U.I.R. est devenu définitif en 1969. A l'intérieur de P.U.I.R. furent créées 6 Unités Touristiques principales : l'Unité touristique du Grau du Roi – Palavas incluant les stations de Port-Camargue et de La Grande Motte, l'Unité touristique du Bassin de Thau incluant la Station du Cap d'Agde, l'Unité touristique de Gruissan incluant la station de Gruissan, l'Unité touristique de l'Embouchure de l'Aude qui n'a jamais vu le jour, l'Unité touristique Leucate – Le Barcarès incluant la station de Port-Leucate et de Port-Barcarès, l'Unité touristique Canet-Argelès.

Depuis quelque temps, il est possible de lire dans différents articles d'hebdomadaire national, de la presse régionale ou locale des termes comme : « ...*cette nouvelle mission Racine*... ». L'auteur de ces termes possède une méconnaissance totale de ce qu'était la Mission Racine.

Il n'est pas correct de mettre en avant, et cela, de manière illusoire, une structure imaginaire inventée de toute pièces. Cette prétendue structure n'existe pas.

De la même manière il n'y a pas : « Une sorte d'Acte 2 de la Mission Racine »

Il n'y a pas de « nouvelle mission Racine ». Il n'y aura jamais de « nouvelle mission Racine ». La Mission Interministérielle pour l'Aménagement du Littoral Languedoc Roussillon (*dénommée en raccourci : Mission Racine*) est unique. Elle restera unique dans l'Histoire du Languedoc-Roussillon. Elle a existé et a fonctionné du 18 juin 1963 au 31 décembre 1982. Elle n'a jamais été renouvelée et ne le sera bien entendue jamais, car elle est allée au bout de l'œuvre régionale pour laquelle elle a été créée.

Une adhérente s'interroge: « A La Grande Motte les sites des industries nautiques sont-ils pollués ? »

Les industries nautiques présentes en Centre-ville à la Grande Motte, utilisent-elles des PFAS, substances chimiques toxiques ? Les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), une famille de composés ultratoxiques employés dans une multitude de produits et d'usages entrent dans la composition des plastiques « haute performance », des peintures antifouling et des vernis, des traitements imperméabilisants. Une expertise internationale analysant des données issues de multiples sources d'information, montre pour la première fois l'étendue de la contamination de l'eau et des sols, par les PFAS. Persistants dans l'environnement, ces « polluants éternels » accompagneront l'humanité pendant des centaines, voire des milliers d'années. Indestructibles dans la nature, capables de se déplacer sur de très longues distances, loin de la zone où elles ont été émises, on les a surnommés les « forever chemicals » (« substances chimiques éternelles »). Sur le site de construction des catamarans, une citerne de propane est installée. Présente-telle des risques d'explosion ou d'incendie qui nécessiteraient l'évacuation des tous les immeubles alentour et l'utilisation de mousses anti-incendie, contenant des PFASLa population de la Grande Motte doit savoir si la zone nautique (carénage et construction) a pollué l'eau et les sols en utilisant ces produits PFAS. Elle ne peut accepter qu'une ville culte de villégiature et de tourisme soit contaminée à proximité d'immeubles d'habitation.

INFORMATIONS LEGALES

Directeur de la Publication: Michel RENARD

Contact: vigiecitoyenne@orange.fr

Imprimé par nos soins

POUR ADHERER à LA VIGIE CITOYENNE

Sur notre site : www.vigiegrandemotte.com Rubrique Adhésion puis adhérer

Vous pouvez aussi nous contacter par mail: vigiecitoyenne@orange.fr